

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①1 N° de publication : 2 970 627

(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

②1 N° d'enregistrement national : 11 50445

⑤1 Int Cl⁸ : A 45 F 3/04 (2012.01), A 45 C 11/00

⑫

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 20.01.11.

③0 Priorité :

④3 Date de mise à la disposition du public de la
demande : 27.07.12 Bulletin 12/30.

⑤6 Liste des documents cités dans le rapport de
recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du
présent fascicule*

⑥0 Références à d'autres documents nationaux
apparentés :

⑦1 Demandeur(s) : MILLET Société par actions simplifiée
— FR.

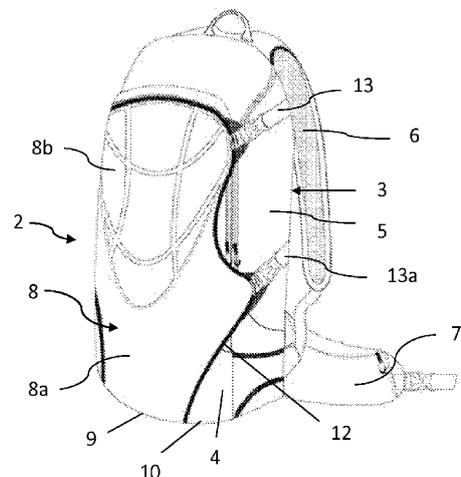
⑦2 Inventeur(s) : BESSON PAUL et VERNEREY PHI-
LIPPE.

⑦3 Titulaire(s) : MILLET Société par actions simplifiée.

⑦4 Mandataire(s) : CABINET GERMAIN ET MAUREAU.

⑤4 SAC A DOS.

⑤7 Dans ce sac à dos, la face avant (4) est équipée d'un
panneau (8), dont le bord inférieur (9), sensiblement hori-
zontal, est fixé au bord inférieur (10) de la face avant du sac,
et dont les deux bords latéraux sont fixés de façon réglable
sur les deux faces latérales du sac (5), la distance entre le
bord inférieur (9) du panneau (8) et les moyens de fixation
(13a) des bords latéraux étant au moins égale à la largeur
d'une planche de surf ou d'une raquette à neige.



FR 2 970 627 - A1



La présente invention a pour objet un sac à dos et plus spécialement un sac à dos utilisé pour la pratique de sports hivernaux tels que la randonnée à skis, la randonnée à l'aide d'une planche de surf, ou la randonnée à l'aide de raquettes.

5 Ces différentes activités hivernales nécessitent parfois de devoir porter les engins utilisés notamment une paire de skis de randonnée, une planche de surf ou une paire de raquettes. En effet, dans certaines conditions l'utilisateur doit porter le ou les engins dont il est équipé, et se déplacer à pied. Dans un tel cas il est avantageux que le ou les engins soient fixés sur le sac à
10 dos, pour assurer à l'utilisateur la maximum de confort et le maximum de latitude dans sa mobilité, notamment lorsqu'il s'agit de monter une pente raide, voire d'escalader une pente de glace, ou un passage rocheux.

Il est déjà connu d'équiper des sacs à dos de moyens de fixation qui sont généralement spécifiques au portage d'un seul engin, ou de permettre
15 le portage de plusieurs types d'engins différents, au prix de la mise en œuvre de moyens complexes, notamment de plusieurs types de fixations qui s'additionnent les uns aux autres et dont la manipulation nécessite la fermeture et l'ajustement de plusieurs boucles.

De tels dispositifs sont connus notamment par les documents
20 WO 061 04 368, WO 99/02 066, FR 2 804 585 et FR 2 726 194.

Le problème technique à la base de l'invention est la réalisation d'un sac à dos équipé d'un système simple permettant de réaliser le portage de différents engins, en limitant au maximum les manipulations à mettre en œuvre lors de la fixation ou de la libération de ces engins.

25 A cet effet, le sac à dos suivant l'invention est caractérisé en ce que sa face avant est équipée d'un panneau, dont le bord inférieur, sensiblement horizontal, est fixé au bord inférieur de la face avant du sac, et dont les deux bords latéraux sont fixés de façon réglable sur les deux faces latérales du sac, la distance entre le bord inférieur du panneau et les moyens
30 de fixation des bords latéraux étant au moins égale à la largeur d'une planche de surf ou d'une raquette à neige.

Ce sac permet de porter rapidement plusieurs types d'engins constitués par une paire de skis, une planche de surf ou une paire de raquettes.

35 Pour porter une paire de skis, les deux skis étant fixés l'un à l'autre, la paire de skis est engagée par sa partie centrale sous la plaque, de telle sorte

que sa partie avant dépasse au dessus du sac, et les talons dépassent en dessous du sac. La paire de skis est légèrement inclinée latéralement, dans la mesure où les talons de la paire de skis passent à côté de la zone de fixation du bord inférieur du panneau sur le bord inférieur de la face avant du sac.

- 5 Cette position est tout à fait favorable au confort de l'utilisateur, dans la mesure où les talons de la paire de skis ne risquent pas de venir heurter ses jambes lors de la marche.

En ce qui concerne le portage d'une planche de surf, la plaque est fixée horizontalement entre le bord inférieur de la plaque et les moyens de fixation des bords latéraux de la plaque sur le sac. La fixation d'une paire de raquettes est réalisée de la même façon entre le bord inférieur du panneau et les moyens de fixation des bords latéraux du panneau sur la face avant du sac à dos. Il doit être noté que dans l'un et l'autre de ces deux cas, les engins considérés ne gênent pas la marche de l'utilisateur puisqu'ils sont situés horizontalement, sensiblement au niveau de la taille de celui-ci.

Suivant une forme d'exécution de ce sac à dos, au moins la partie inférieure du panneau est réalisée en un matériau souple, tel qu'une matière textile.

Selon une caractéristique avantageuse de ce sac la partie supérieure du panneau est en forme de tuile réalisée en un matériau semi-rigide, tel qu'une mousse de matière synthétique thermoformée.

Cette partie supérieure en forme de tuile, dont la partie convexe est tournée vers l'extérieur permet une certaine rigidification du panneau c'est-à-dire assure à celui-ci une bonne tenue et permet une bonne fixation des engins, dans toutes les conditions d'utilisation, y compris lorsque la charge du sac varie et que le sac est pratiquement vide.

Suivant une autre caractéristique de l'invention, les moyens de fixation des deux bords latéraux du panneau sont constitués par deux paires de sangles de compression décalées verticalement l'une par rapport à l'autre.

30 Ces moyens de fixation permettent d'ajuster le serrage et d'adapter celui-ci d'une part au remplissage du sac, et d'autre part au type d'engin qui doit être fixé sur la face avant du sac.

Avantageusement, et afin de parfaitement positionner une paire de skis sur le sac, le panneau est équipé, sur sa face tournée vers l'intérieur, de deux boucles disposées symétriquement par rapport au plan médian longitudinal du panneau, destinées au passage des talons d'une paire de skis.

Lorsqu'il s'agit de porter une paire de skis, les talons de la paire de skis sont engagés dans l'une des deux boucles, ce qui assure un bon positionnement sans risque de glissement des skis vers l'intérieur ou vers l'extérieur. Seule l'une des deux boucles est utilisée au cours d'un portage,
5 suivant le choix de l'utilisateur de voir les talons du ski dépasser latéralement d'un côté ou de l'autre.

Les boucles fixées sur la face intérieure du panneau peuvent être, par exemple, réalisées à partir de sangles.

Suivant une autre caractéristique de l'invention, la largeur du bord
10 inférieur du panneau est inférieure à la largeur de sa partie centrale, les extrémités du bord inférieur étant reliées aux bords latéraux de la partie centrale du panneau par des bords inclinés de bas en haut et de l'intérieur vers l'extérieur.

Cette forme de la partie inférieure du panneau assure le
15 ménagement dans celle-ci de deux découpes latérales qui permettent de porter une paire de skis sans que celle-ci ne soit trop inclinée par rapport à la verticale.

Selon une première possibilité, le bord inférieur du panneau est
20 monté de façon non amovible, par exemple par couture, sur le bord inférieur de la face avant du sac.

Selon une autre possibilité, le bord inférieur du panneau est monté de façon amovible, par exemple par une fermeture à glissière, sur le bord inférieur de la face avant du sac.

Il est possible dans ce dernier cas, par exemple lors de l'utilisation
25 du sac à dos en période estivale, de détacher la plaque pour bénéficier d'un sac possédant une structure tout à fait classique.

De toute façon l'invention sera bien comprise à l'aide de la description qui suit, en référence au dessin schématique annexé représentant, à titre d'exemple non limitatif, une forme d'exécution de ce sac à dos :

30 FIG.1 en est une vue en perspective de trois quart avant ;

FIG.2 en est une vue de côté ;

FIG.3 est une vue de la face avant du sac ;

FIG.4 est une vue à plat de la face intérieure du panneau équipant la face avant ;

FIG. 5, 6 et 7 sont trois vues en perspective du sac à dos porté par un utilisateur, le sac à dos servant respectivement au portage d'une paire de skis, d'une paire de raquettes et d'une planche de surf.

Le sac à dos représenté à la figure 1 désigné par la référence générale 2, comprend un volume de chargement délimité par un dos 3, une face avant 4 et des parois latérales 5. Le dos 3 est équipé, de façon connue, de bretelles de portage 6, ainsi que d'une ceinture 7. Le sac ne sera pas décrit plus en détail dans la mesure où sa structure est connue en soi.

Suivant la caractéristique essentielle de l'invention, la face avant du sac est équipée d'un panneau 8 la recouvrant au moins pour partie, le bord inférieur sensiblement horizontal 9 du panneau 8 étant fixé sur le bord inférieur 10 de la face avant du sac.

Le panneau 8 comprend une partie inférieure 8a réalisée en un matériau textile, et une partie supérieure 8b réalisée en matériau semi-rigide, tel qu'une mousse de matière synthétique thermoformée. La partie 8b est en forme de tuile, c'est-à-dire possède une forme convexe, dont la courbure est tournée vers l'extérieur. Dans la forme d'exécution représentée au dessin, le bord inférieur 9 du panneau 8 est fixé par couture sur le bord inférieur 10 de la face avant 4 du sac. Comme montré au dessin, le bord inférieur 9 du panneau 8 possède une largeur inférieure à la largeur du bord inférieur 10 de la face avant 4 du sac, et les extrémités du bord inférieur 9 du panneau sont reliées aux bords latéraux du panneau par des bords 12 inclinés de bas en haut et de l'extérieur vers l'intérieur. Ces bords inclinés 12 forment des découpes. Les bords latéraux du panneau 8 sont fixés sur les parois latérales du sac 5 par deux paires de sangles de compression, une paire inférieure 13a et une paire supérieure 13b. La distance entre le bord inférieur du panneau 9 et les sangles de compression inférieures 13a est au moins égale à la largeur d'une planche de surf ou d'une raquette à neige.

Comme montré à la figure 4, le panneau 8 est équipé, sur sa face tournée vers l'intérieur de deux boucles en sangles 14, disposées symétriquement par rapport au plan médian longitudinal du panneau, destinées au passage des talons d'une paire de skis.

Les figures 1 à 3 représentent le sac à dos équipé du panneau 8 en position de fixation ce panneau ne servant alors à la retenue d'aucuns engins tels que skis, raquettes ou planche de surf.

Pour réaliser la fixation d'une paire de skis 15 il convient de détacher les sangles 13a 13b, d'engager les talons de la paire de skis dans l'une des boucles 14, puis de fermer les boucles 13a 13b et d'ajuster leur longueur pour que la paire de skis soit fermement tenue sur le sac, entre la
5 face avant du sac et le panneau 8. Il peut être noté que la boucle 14 utilisée pour le passage des talons de la paire de skis assure, comme montré à la figure 5 le maintien de cette paire de skis dans une position inclinée dans laquelle les talons ne gênent pas la marche du porteur.

La figure 6 montre le sac à dos équipé d'une paire de raquettes 16.
10 Pour réaliser la fixation de cette paire de raquettes, il convient de libérer les sangles 13a 13b, de positionner la paire de raquettes 16, et de refermer les sangles 13a 13b en ajustant leur longueur, les raquettes étant disposées entre la paire de sangles inférieures 13a et le bord inférieur du panneau 8.

Dans le cas d'une planche de surf 17 représentée fixée sur le sac à
15 la figure 7, il est procédé de la même façon que pour la fixation de la paire de raquettes 16. Dans l'un et l'autre cas, la paire de raquettes ou la planche de surf sont portées en position horizontale en prenant appui sur le bord inférieur 9 du panneau qui est fixé sur bord inférieur 10 de la face avant du sac à dos.

Comme il ressort de ce qu'il précède l'invention apporte une grande
20 amélioration à la technique existante, en fournissant un sac à dos comportant un système de conception et d'utilisation simples permettant la fixation soit d'une paire de skis, soit d'une planche de surf, soit d'une paire de raquettes, sans utilisation de pièces de fixation annexes.

Comme il va de soi l'invention ne se limite pas à la seule forme
25 d'exécution de ce sac à dos, décrite ci-dessus à titre d'exemple, elle en embrasse au contraire toutes les variantes.

C'est ainsi notamment que le bord inférieur du panneau 8 pourrait être monté de façon amovible sur le bord inférieur 10 du sac, par exemple à l'aide d'une fermeture à glissière, sans que l'on sorte pour autant du cadre de
30 l'invention.

REVENDEICATIONS

1. Sac à dos, caractérisé en ce que sa face avant (4) est équipée d'un panneau (8), dont le bord inférieur (9), sensiblement horizontal, est fixé au bord inférieur (10) de la face avant du sac, et dont les deux bords latéraux sont fixés de façon réglable sur les deux faces latérales du sac (5), la distance entre le bord inférieur (9) du panneau (8) et les moyens de fixation (13a) des bords latéraux étant au moins égale à la largeur d'une planche de surf ou d'une raquette à neige.

10

2. Sac à dos selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'au moins la partie inférieure (8a) du panneau est réalisée en un matériau souple, tel qu'une matière textile.

15

3. Sac à dos selon l'une des revendications 1 et 2, caractérisé en ce que la partie supérieure (8b) du panneau est en forme de tuile réalisée en un matériau semi-rigide, tel qu'une mousse de matière synthétique thermoformée.

20

4. Sac à dos selon l'une des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que les moyens de fixation des deux bords latéraux du panneau sont constitués par deux paires de sangles de compression (13a, 13b) décalées verticalement l'une par rapport à l'autre.

25

5. Sac à dos selon l'une des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que le panneau (8) est équipé, sur sa face tournée vers l'intérieur, de deux boucles (14) disposées symétriquement par rapport au plan médian longitudinal du panneau (8), destinées au passage des talons d'une paire de skis (15).

30

6. Sac à dos selon l'une des revendications 1 à 5, caractérisé en ce que la largeur du bord inférieur (9) du panneau (8) est inférieure à la largeur de sa partie centrale, les extrémités du bord inférieur (9) étant reliées aux bords latéraux de la partie centrale du panneau par des bords (12) inclinés de bas en haut et de l'intérieur vers l'extérieur.

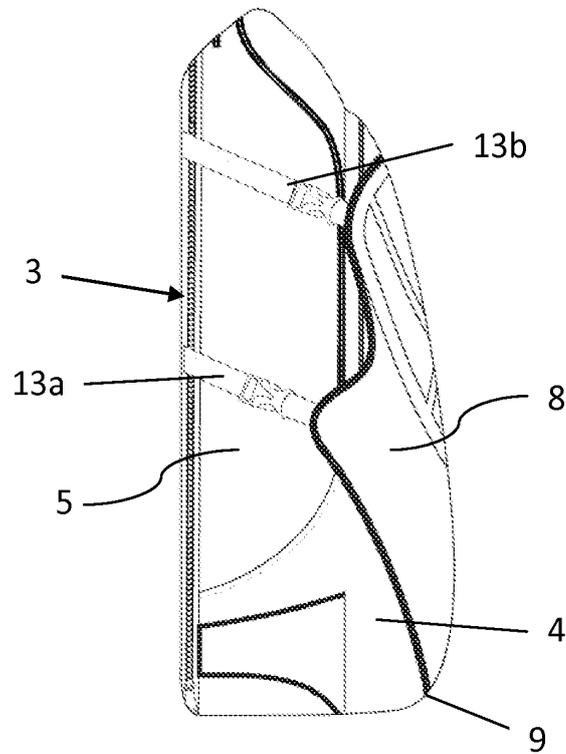
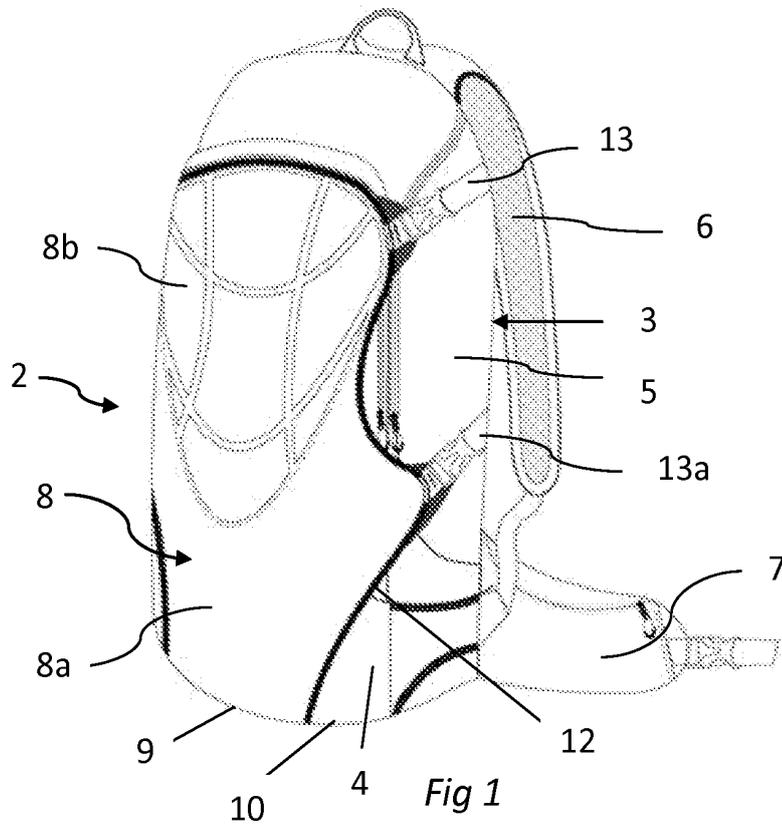
35

7

7. Sac à dos selon l'une des revendications 1 à 6, caractérisé en ce que le bord inférieur (9) du panneau est monté de façon non amovible, par exemple par couture, sur le bord inférieur (10) de la face avant du sac.

5 8. Sac à dos selon l'une des revendications 1 à 6, caractérisé en ce que le bord inférieur (9) du panneau est monté de façon amovible, par exemple par une fermeture à glissière, sur le bord inférieur (10) de la face avant du sac.

1/4



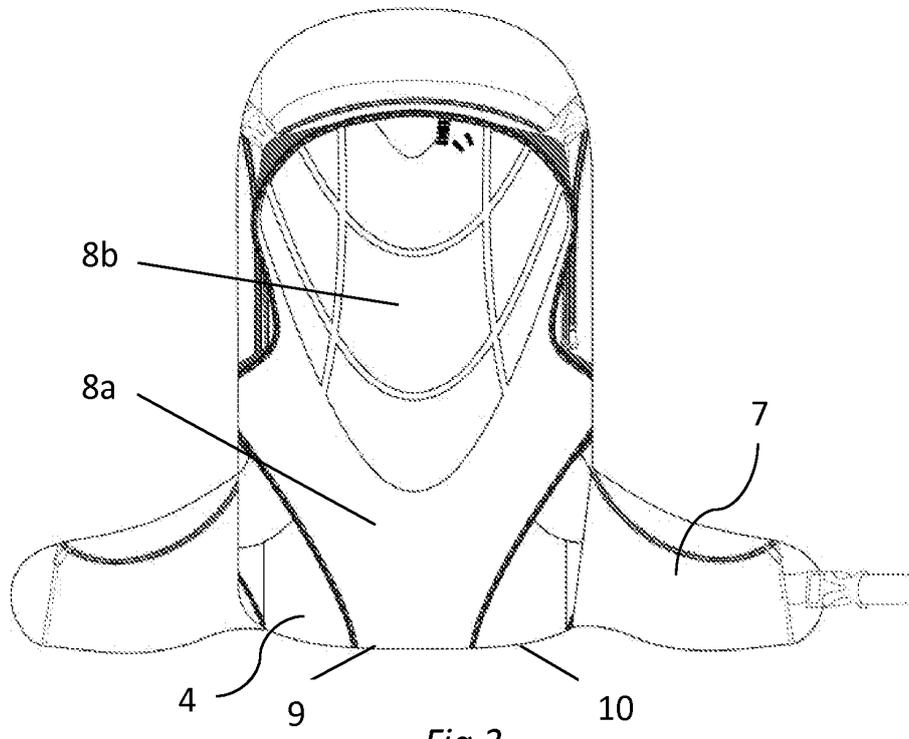


Fig 3

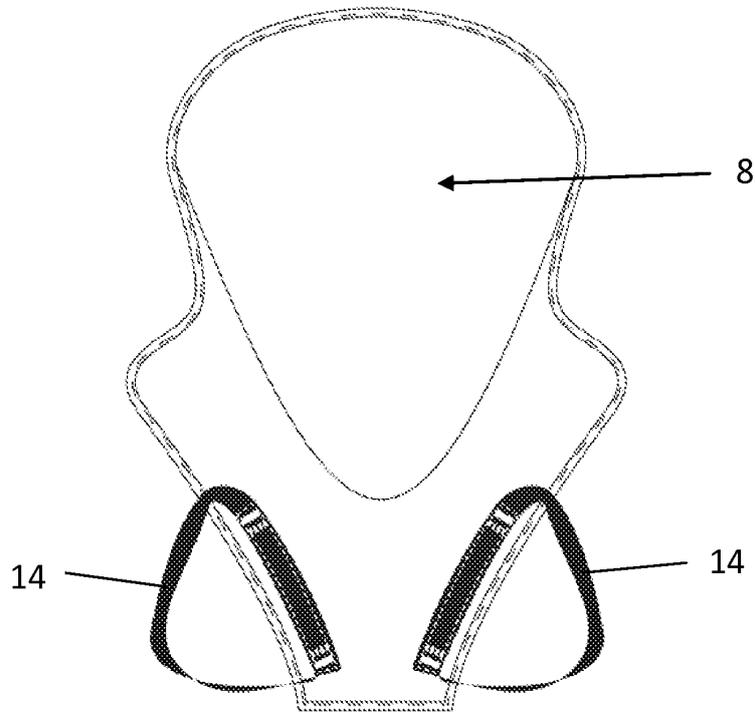


Fig 4

3/4

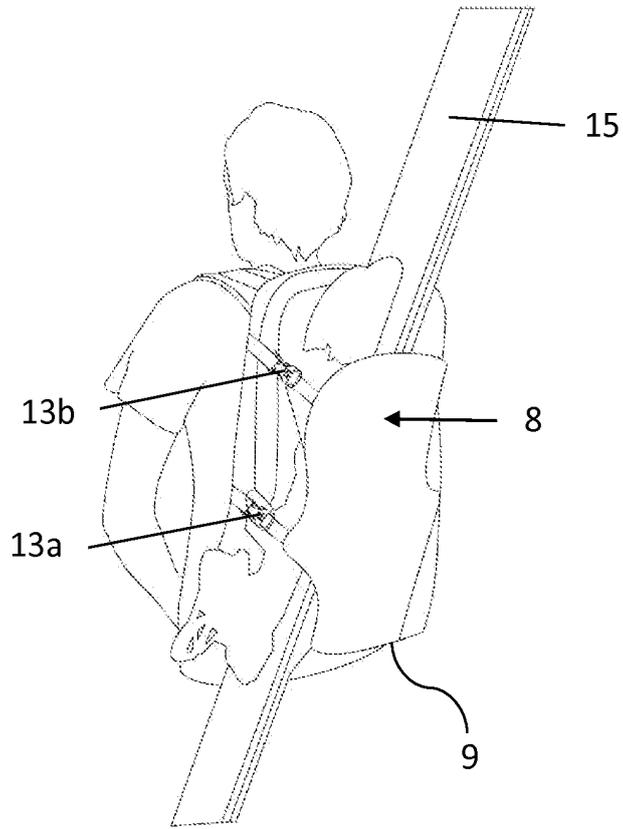


Fig 5

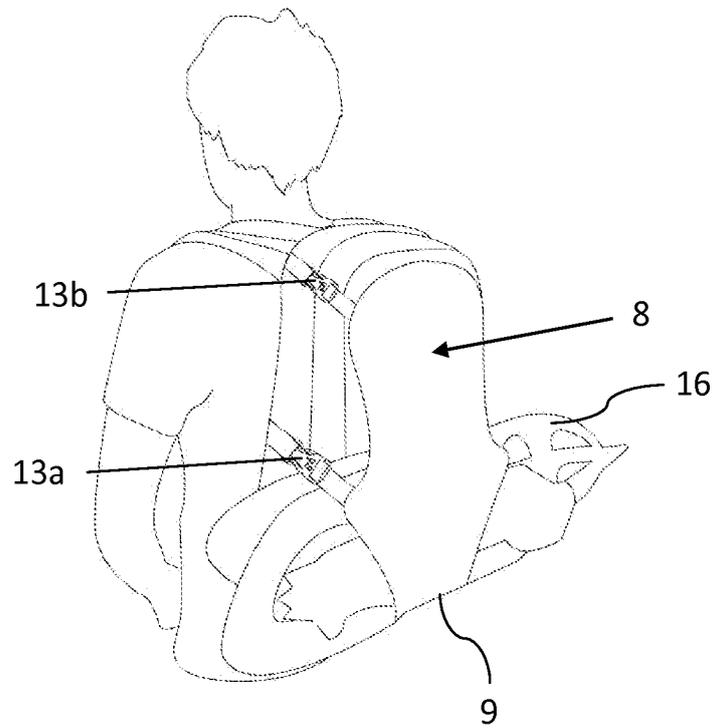


Fig 6

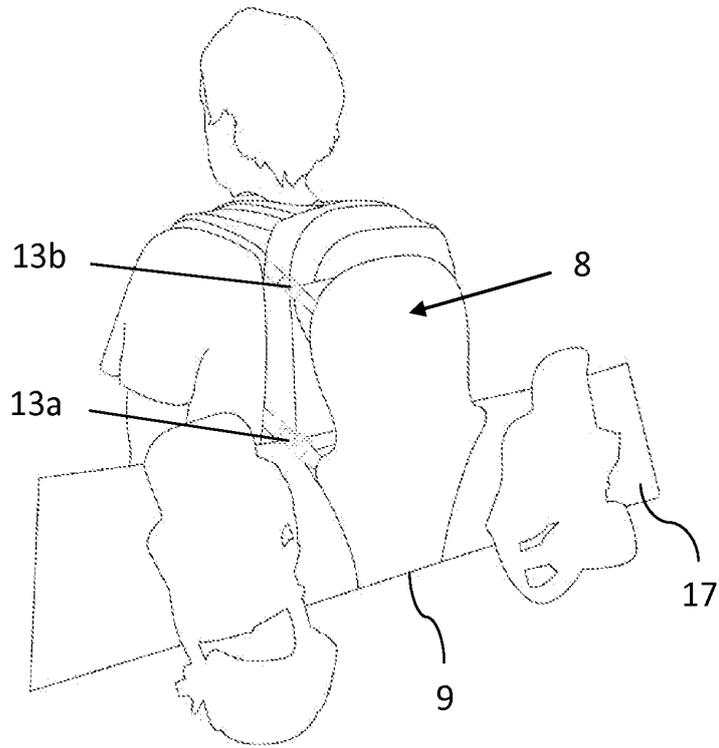


Fig 7



**RAPPORT DE RECHERCHE
PRÉLIMINAIRE**

N° d'enregistrement
national

établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

FA 746640
FR 1150445

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
X	WO 2005/027678 A1 (LEE JU-HUN [KR]) 31 mars 2005 (2005-03-31) * page 7, ligne 28 - page 9, ligne 7; figures 1,3 *	1-8	A45F3/04 A45C11/00
A	----- GB 2 392 084 A (MITCHELL ANTHONY [GB]) 25 février 2004 (2004-02-25) * abrégé * * page 3, ligne 18-26; figure 2A *	1	
A	----- WO 03/020073 A1 (GULMATICO RAMON III [US]) 13 mars 2003 (2003-03-13) * abrégé; figures 5,6 *	1	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (IPC)
			A45F A63C
		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
		5 août 2011	Nicolás, Carlos
CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS		T : théorie ou principe à la base de l'invention	
X : particulièrement pertinent à lui seul		E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure	
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un		à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date	
autre document de la même catégorie		de dépôt ou qu'à une date postérieure.	
A : arrière-plan technologique		D : cité dans la demande	
O : divulgation non-écrite		L : cité pour d'autres raisons	
P : document intercalaire		
		& : membre de la même famille, document correspondant	

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 1150445 FA 746640**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.

Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du **05-08-2011**

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
WO 2005027678	A1	31-03-2005	AUCUN	

GB 2392084	A	25-02-2004	AUCUN	

WO 03020073	A1	13-03-2003	US 2003042277 A1	06-03-2003
